

# CONTRAT de FORMATION au PERMIS B et AAC

## Code 2 jours et Conduite 5 jours

Entre la SARL auto-école First Car au capital de 2000,00 € dont le siège social est sis 25 Avenue Geoffroy Perret inscrite au RCS sous le n° 893830539, N° Agr E210300020 délivré le 15/01/2021 représentée par son gérant Serge Mariani ci-après dénommé

First Car, d'une part,

Et Madame, Mademoiselle, Monsieur :

demeurant :

Ci-après dénommé l'élève, d'autre part. Il a été arrêté et convenu ce qui suit:

### 1.OBJET DU CONTRAT:

L'élève a choisi de s'inscrire à First Car pour effectuer une formation à la conduite auto en STAGE CONTINU ACCELERE. L'inscription à un stage de formation n'est définitive qu'après versement par l'élève à First Car de l'acompte minimum et de la remise des pièces à fournir.

### 2.PROGRAMME DE FORMATION:

Les cours de formation sont dispensés par des moniteurs diplômés. Les programmes de formation peuvent être modifiés ou complétés par First Car pour tenir compte des évolutions éventuelles de la réglementation . Cette formule correspond à 14 heures de code en continue sur deux jours et 20 heures effectives de formation dispensées par journées de 8 heures, comprenant un enseignement théorique et pratique. Ce contrat inclus une présentation à l'examen. Cette méthode correspond à l'attribution des places en première demande.

Tout changement de date d'examen devra être signalé par mail ou par courrier au plus tard 15 jours précédent la date initialement réservée dans le cas contraire, vous devrez vous acquitter des frais d'examen et heures d'absence. Les dates d'examens peuvent être modifiées par le service des examens des permis de conduire de la Préfecture, notamment en cas d'intempéries, d'absence d'inspecteurs, d'insuffisance de places, etc...sans que la responsabilité de First Car puisse être engagée.

### 3.MOYENS PEDAGOGIQUES ET MATERIELS:

Un contrôle des connaissances pratiques et théoriques sera effectué par le moniteur en cours de formation. L'élève s'engage à réviser le code de la route avec le support Ediser mis à disposition. Ce support est à travailler à hauteur de 40 séries de 40 questions au minimum avant de venir en formation code de la route.

First Car formera l'élève sur l'un de ses véhicules.

### 4.REGLEMENT:

Durant toute la formation seul le moniteur est apte à apprécier le niveau de l'élève. Ainsi seul le moniteur peut admettre l'élève à se présenter à l'examen pratique. En cas de litige, un examen blanc sera effectué. Dans le cas exceptionnel où les épreuves du permis de conduire ne pourraient être effectuées en toute sécurité et dans le respect des instructions, le moniteur pourra prendre la décision de cesser la formation sans possibilité de remboursement. Les horaires de formation doivent être impérativement respectés.

### 5.PRIX DE LA FORMATION:

Le montant TTC de cette formation théorique et pratique s'élève à **1590 €**:

- les frais d'inscription
- 14 h de formation code (3)
- 20 heures de formation pratique (2)
- 1 accompagnement à l'épreuve examen (1)

(1).En cas de retard ou d'absence à une session de formation, d'examen ou dans le cas d'un échec à la conduite, vous devrez vous acquitter de la somme de 90 € (frais d'accompagnement + gestion dossier+heures d'absence ).

(2).Toute heure supplémentaire, 50€/h.

En cas de restitution de dossier ou d'abandon, les montants dus seront facturés au détail.

(3).Depuis le 1er Juin 2016, l'Etat n'assure plus les examens théoriques. Les épreuves théoriques seront assurés par un organisme privé agréé. Le prix de l'examen théorique général est fixé à 30 € TTC.

Les conditions du présent contrat sont valables 6 mois à compter de sa date de signature, au-delà First Car se réserve le droit d'en modifier les conditions et termes voir d'annuler l'inscription de l'élève.

### 6.MODALITES DE REGLEMENT:

- 290€ à l'inscription (L'acompte versé à l'inscription restera acquis à First Car en cas d'annulation)

- 200€ au premier jour de formation code

- 1100€ au premier jour de formation pratique

#### 7.OBLIGATION DES PARTIES:

Les parties s'engagent à se comporter de façon loyale l'une envers l'autre.

Fait en deux exemplaires dont un est remis à chacune des parties.

A ,

le

L'élève

Le Gérant

Mention lu et approuvé

Nom et prénom

# AUTO ECOLE FIRST CAR

## INSCRIPTION PERMIS B

Je soussigné(e)

Nom : Prénom :  
Né(e) le : A :  
Nationalité : Profession :  
Adresse :  
Code Postal : Ville :  
Tél. Fixe : Portable :

@Mail Valide (Obligatoire) :

Port de verres correcteurs : Oui / Non (rayer la mention inutile)

Demande à participer à une formation du permis B Code 2 jours et conduite 5 jours:

Je joins à ma demande :

- ✓ 4 Photos d'identité E-Photo Obligatoire avec signature
- ✓ 1 Photocopie de la Carte d'Identité ou Passeport (Recto-Verso)
- ✓ 1 Photocopie du permis de conduire AM et/ou A1 (Recto-Verso) si obtenu
- ✓ 1 Enveloppe lettre suivie 20 gr (Achat en bureau de poste)
- ✓ 5 Timbres postaux au tarif normal
- ✓ 1 Acompte de 290 € à l'ordre de FIRST CAR à joindre au dossier
- ✓ 1 Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois, ex : facture de téléphone, eau, électricité (si personne sans justificatif de domicile, fournir justificatif de domicile avec attestation d'hébergement et pièce d'identité de la personne hébergeant)

Pour les moins de 25 ans :

- ✓ 1 Photocopie de la JAPD
- ✓ 1 Photocopie du recensement
- ✓ 1 Photocopie de l'ASSR 2

Pour les moins de 18 ans :

- ✓ 1 Attestation d'hébergement au même nom que le justificatif de domicile.
- ✓ 1 Photocopie de la carte d'identité du père ou de la mère

En cas d'absence ou annulation, quelque soit le motif, la formation sera entièrement dûe !

Ne rien coller, ne rien agraffer sur votre dossier, ne rien découper (photos) !

Fait le :

Signature enfant :

Signature parent :

Merci d'envoyer votre Dossier en RECOMMANDE avec AR sous 8 jours à Auto-école First Car, 25 bis ave Geoffroy Perret 30210 REMOULINS, dans le cas contraire votre inscription sera annulée !

# TRAÎTEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

L'Apprenant (et éventuellement son tuteur ou son représentant légal) atteste(nt) avoir pris connaissance de la charte pour la protection des données personnelles de l'Etablissement, annexée à la présente.

## Utilisation des Données personnelles à des fins de prospection commerciale

L'Apprenant accepte que l'Etablissement lui transmette des informations promotionnelles et commerciales via des courriers électroniques ou postaux, des messages SMS ou appels téléphoniques :

OUI            NON

L'Apprenant accepte que les partenaires de l'Etablissement lui transmettent des informations promotionnelles et commerciales via des courriers électroniques ou postaux, des messages SMS ou appels téléphoniques :

OUI            NON

Il est rappelé à l'Apprenant qu'il pourra se désinscrire gratuitement de ces offres, à tout moment, en envoyant un courrier postal ou un courriel, accompagné d'un justificatif de son identité, à l'adresse de l'Etablissement :

Adresse Postale :

Adresse Courriel :

@

En outre, chaque Apprenant a la possibilité de s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique en remplissant le formulaire disponible à l'adresse suivante :

[bloctel.gouv.fr](http://bloctel.gouv.fr)

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

En 2 exemplaires originaux à signer ci-dessous.

Signatures précédées de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »

Signature de  
l'Apprenant

Signature du tuteur  
ou du représentant légal

Signature de  
l'Etablissement

# MANDAT

Je soussigné(e)

né(e) le

Adresse

Donne mandat l'auto-école First Car pour effectuer les démarches administratives auprès de la préfecture afin de faire la demande de permis de conduire.

Fait à Remoulins, le

Signature

signature hébergé

# ATTESTATION D'HÉBERGEMENT

Je soussigné(e),

Nom.....

Prénom .....

Né(e) le..... à .....

Demeurant.....

Certifie sur l'honneur héberger à mon domicile ci-dessus mentionné depuis plus de trois mois :

Mme, Melle,Mr

Nom.....

Prénom .....

Né(e) le.....à .....

De nationalité .....

Fait à ..... le.....

Signature hébergeant :

Signature hébergé :

JOINDRE: la photocopie de la carte nationale d'identité ou la carte de séjour, ainsi que la dernière facture d'électricité ou quittance de loyer de moins de 6 mois.

(Article 441-1 Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité,de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques).

(Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 € d'amende).